



Bouygues telecom - sinistre lors de l'installation de ma bbox

Par **Kam69**, le **09/07/2012** à **14:07**

Bonjour,

Suite à un sinistre provoqué par un technicien de Bouygues Telecom lors de l'installation de ma bbox datant de mai 2011, j'ai procédé à une déclaration de sinistre précisant toutes les informations nécessaires au bon traitement du dossier.

Après toute une batterie d'appels téléphoniques de la part de Bouygues Telecom dont l'objectif était de suivre le dossier, aucune action efficace n'a permis de réparer le dommage. PLUS D'UN AN ET TOUJOURS RIEN...

Cela fait, à ce jour, deux mois que je suis resté sans nouvelles de leur part et j'aimerais leur écrire un courrier en recommandé pour leur communiquer mon intention de porter l'affaire devant les tribunaux.

Auriez-vous une idée de quel article je pourrais utiliser pour apporter une légitimité à mon action ?

Merci d'avance,

Kam